



GTF/SC

URGENCE PRESSE INFORMATIQUE

Soyons nombreux au TGI de Beauvais
lundi 7 septembre 2009 à 14 h 00 !

A P P E L

Les représentants de la Section syndicale CGT de Presse Informatique, Dominique AYGALENC et Bernard PARISOT, sont assignés devant le Tribunal de grande Instance de Beauvais. Nos deux camarades sont également élus respectivement délégués du personnel et au Comité d'entreprise.

Que leur reprochent les directions de Presse Informatique et de Datem ? Tout simplement d'être actifs, avec la Section syndicale CGT, sur le terrain de la défense des intérêts des salariés. En vérité, il leur est reproché de s'opposer avec les salariés au projet de scission de l'entreprise en deux entités distinctes.

Ces directions bloquent systématiquement l'ouverture d'une négociation portant sur la mise en œuvre à Presse informatique d'un véritable projet industriel de développement des activités que revendiquent les salariés. Aussi se montrent-elles beaucoup plus actives pour limiter l'action des institutions représentatives du personnel que sont le Comité d'entreprise et la section syndicale CGT !

Le véritable problème de ces deux directions est qu'elles n'acceptent pas d'entrer sur le terrain de la négociation. Ce refus les conduit à nier toutes les prérogatives des institutions représentatives et, en dernière riposte, elles tentent de les discréditer en assignant nos représentants élus et mandatés devant les tribunaux.

La ficelle est grosse, trop grosse ! Surtout lorsqu'elle intervient quelques jours seulement après que le Comité d'entreprise ait été contraint d'ouvrir une procédure de référé devant le tribunal de grande instance de Paris le 20 août 2009 afin que lui soit communiqué les informations qu'il demande dans le cadre de l'avis que lui demande la direction de Presse informatique .

Cette riposte de la direction de Presse Informatique et de Datem Groupe n'a qu'un mérite : elle révèle au grand jour l'absence de prise en compte, la négation des attentes et propositions des salariés par la direction de l'entreprise, les dirigeants du groupe Team Partners Group et le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

Face à cette stratégie d'intimidation des représentants syndicaux et des élus des salariés, le SGLCE appelle l'ensemble de ses adhérents et sections syndicales à exprimer leur soutien à nos camarades Dominique AYGALENC et Bernard PARISOT en adressant leur motion à la section SGLCE CGT de Presse informatique :

○ cgtpresseinfo@yahoo.fr

et à venir les soutenir lors de l'audience qui aura lieu **lundi 7 septembre 2009 à 14 h 00 au Tribunal de grande Instance de Beauvais** : Palais de Justice, 20 boulevard Saint-Jean.

Paris, le 1^{er} septembre 2009